Image not found or type unknown

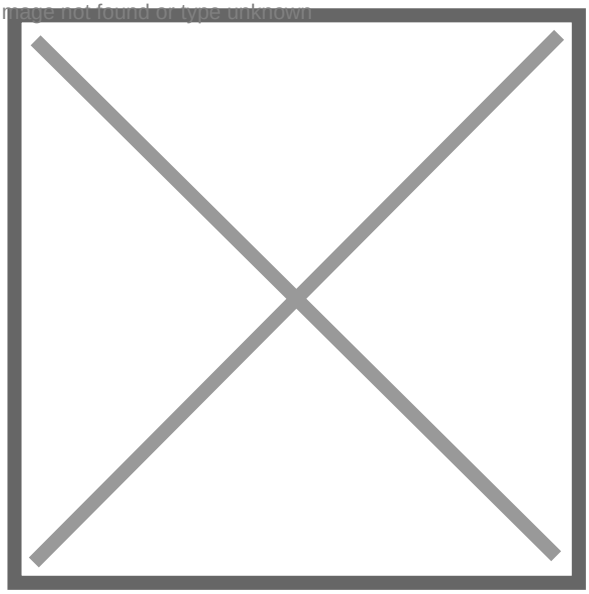

Le départ d'un locataire alors que le contrat est au 2 nom

Par **laetitia776**, le **05/12/2011** à **21:47**

Bonjour,rnJe vous explique en octobre j'ai pris un appartement avec mon ami a l'heure actuelle cela m'est invivable je compte donc partir en Avril en atendant la fin de mon contrat ce travail.rnJe veut partir mais le problème est que je ne sais pas si je peut récupéré mon chèque de caution car lui compte rester a l'appartement et je suis sur qu'il fera tous pour que je ne le récupére jamais.rnDe plus mes parents et ses parents se sont portes caution mais si je part j'estime que mes parents n'ont plus a étre liés au contrat.AirnrnPourriez vous me conseiller et me dire comment je peut faire, quels sont mes recourt???rnrnJ'attends votre réponse avec impatience,rnCordialement

Par **cocotte1003**, le **06/12/2011** à **09:07**

Bonjour, le chéque de dépot de garantie est là pour financer les éventuels dégradations et le reste des charges à la fin du bail, il n'a donc a etre rendu qu'à la fin du bail, votre départ n'entrainant pas la fin du bail puisque votre mari reste, il n'y aura à votre départ : ni fin d bail, ni restitution de DG, ni état des lieux de sortie. De meme les personnes caution ont signifiées un engagement sur le réglement du loyer et des charges en cas de défaillance pour une durée déterminée dans le bail, il faudra donc attendre la fin du bail ou la fin légale d du temps de la caution. De plus, vous avez du signer (dans votre bail)n une clause de solidarité entre vous c'est à dire entre ls 2 signataires du bail qui vous rend vous aussi solidaire du paiement du bail jusu'à la fi d'un période triénale. Il vous faut donc convaincre votre ami de partir aussi, cordialment

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés